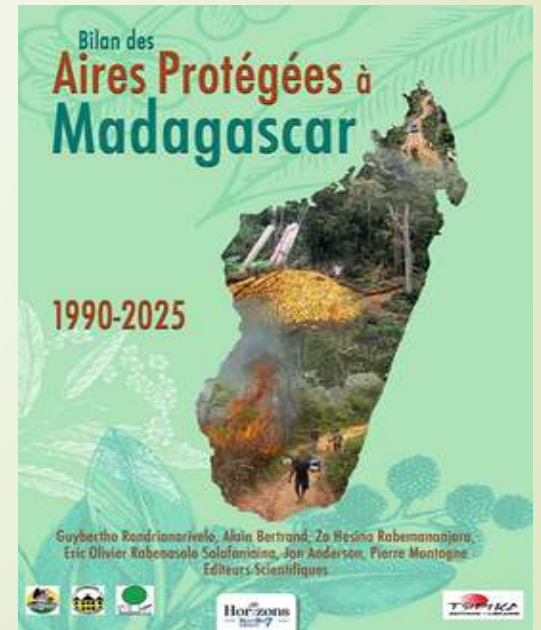
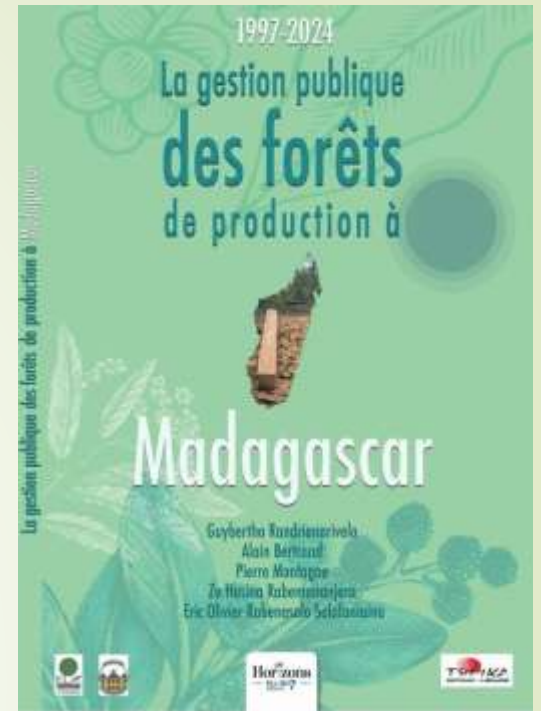


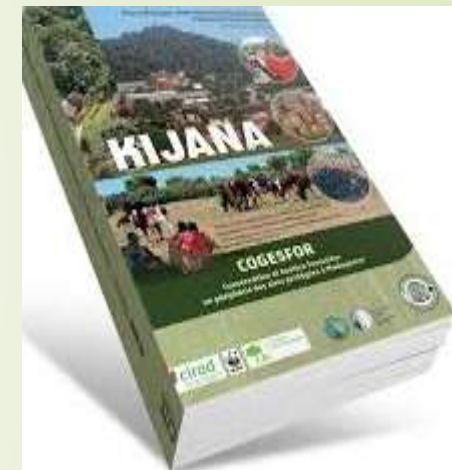
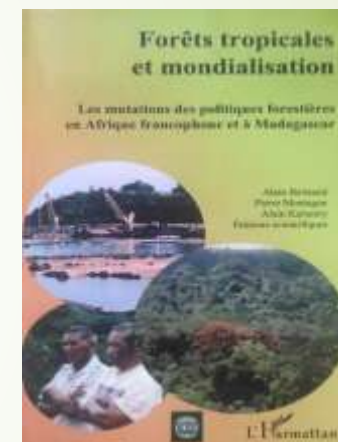
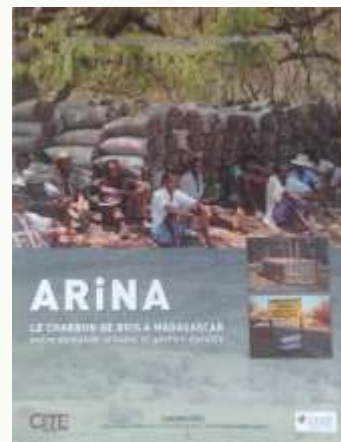
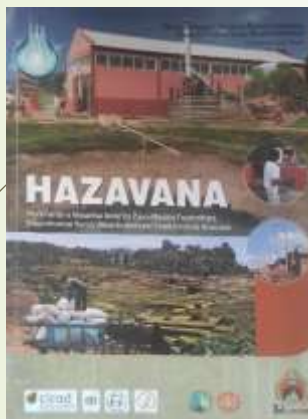
Présentation d'ouvrages

La gestion publique des forêts de production, 1997 - 2024 et Bilan des aires protégées à Madagascar 1990 - 2025

Montpellier le, 27 avril 2026
Professeur Guybertho Randrianarivelo



Les deux ouvrages s'inscrivent dans une continuité des réflexions des activités engagées depuis les années 2000 et illustre l'implication du CIRAD dans le PCP Forêts et biodiversités à Madagascar.



Plan

1. Contexte global de la gouvernance forestière à Madagascar

- **Lecture séparée des deux ouvrages**
 - **La gestion publique des forêts de production, 1997 - 2024**
 - **Bilan des aires protégées à Madagascar 1990- 2025**

Pourquoi les deux ouvrages ?

Problématique centrale : Trajectoires contrastées de la gouvernance forestière à Madagascar (1990–2025)

Aires protégées vs forêts de production : une dualité structurelle en crise

•Dissymétrie entre :

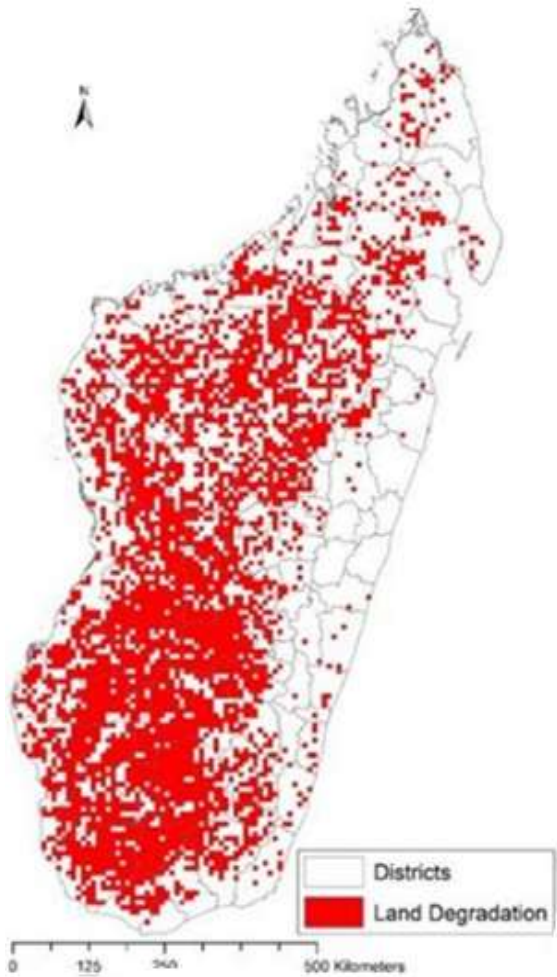
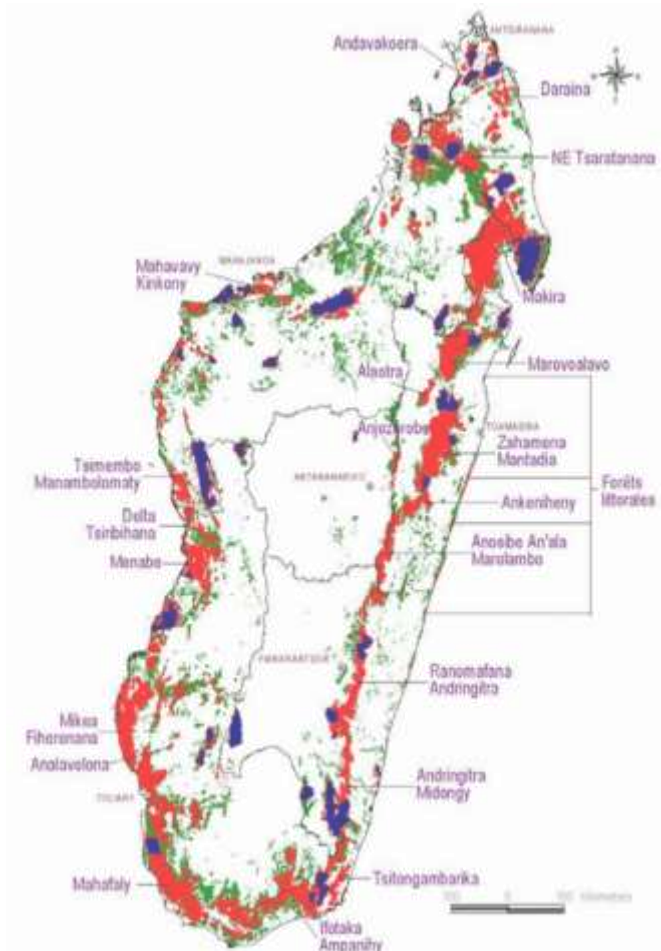
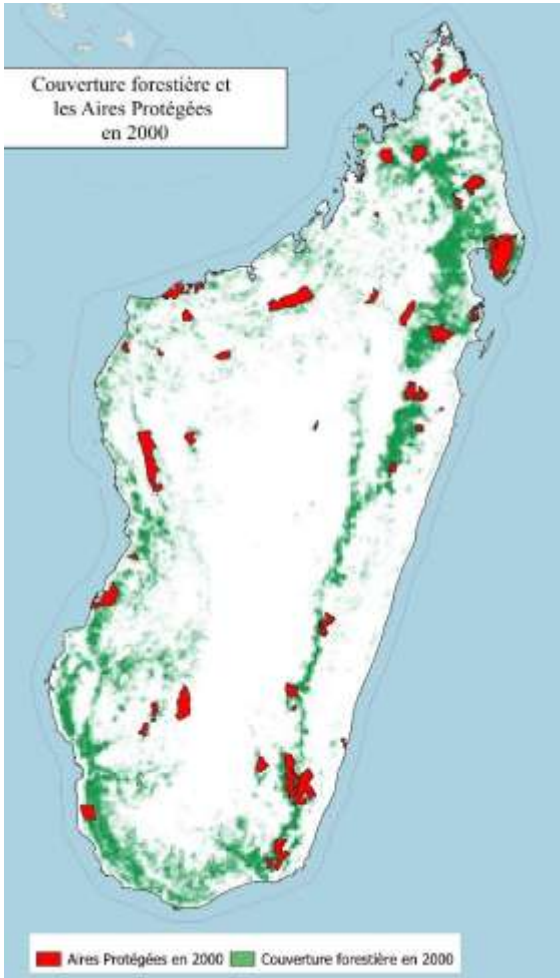
- **Sur investissement dans les aires protégées (+ 6 millions d'ha)**
- **Sous-investissement chronique dans les forêts de production (1 millions d'ha, 1500 TGRNR et 7 ans de suspension de permis d'exploiter**

Ce modèle de conservation *sous cloche* (pré) dominant est-il soutenable écologiquement, économiquement et socialement ?

Comment expliquer que Madagascar ait simultanément construit un système d'aires protégées reconnu à l'échelle internationale, tout en échouant à structurer une forêt de production fonctionnelle ?

Evolution des aires protégées à Madagascar

Etendue de terres dégradées à Madagascar



Superficie des AP 2000

**Env 2 millions d'ha
3,5 % du territoire
national)**

Superficie des AP 2026

**Env 10 millions d'ha
17 % du territoire national**

Source: Assise sur l'environnement et du developpement durable

Causes récurrentes de la dégradation forestière non traitées à la base depuis un siècle

1. Production de charbon de bois et bois de feux : ~80 % des ménages
2. *Tavy* / culture sur brûlis Feux de brousse et feux de forêts
3. Exploitation minière, infrastructures
4. Exploitation forestière illicite
5. Pâturages, système extensif d'élevage



OUVRAGE 1 : GESTION PUBLIQUE DES FORÊTS DE PRODUCTION (1990–2025)

Nos constants

1. Invisibilité politique d'un secteur stratégique : l'exploitation forestière

La forêt de production est maintenue dans une **zone grise institutionnelle** :

- officiellement marginalisée dans les politiques publiques
- mais **économiquement centrale** dans les dynamiques réelles la **suspension prolongée des permis d'exploiter** coexiste avec une **tolérance implicite des pratiques illégales**, révélant une forme de régulation par le laisser-faire.

2. Une fabrique institutionnelle de l'illégalité

Les politiques d'interdiction et de restriction de l'exploitation ont généré un effet inverse à celui recherché :

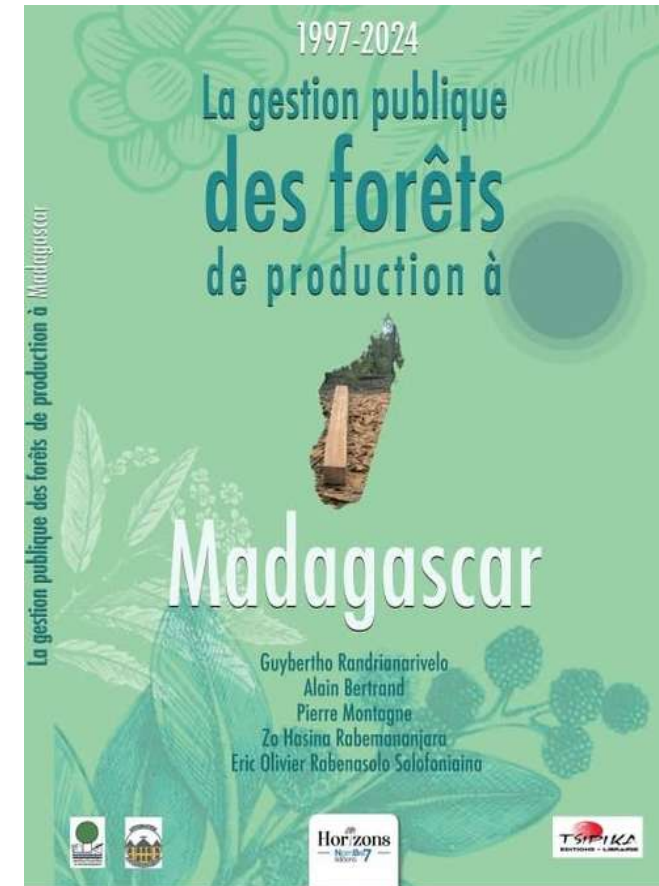
👉 elles ont **structuré et amplifié l'exploitation illégale**, devenue le mode dominant d'accès à la ressource.

3. Une architecture publique intrinsèquement contradictoire

Le système de gestion forestière (1997–2025) repose sur une **dissonance structurelle** : l'État affiche une logique de conservation stricte tout en étant incapable d'en assurer l'effectivité, produisant un cadre normatif largement déconnecté des pratiques réelles.

4. Un modèle de conservation économiquement dysfonctionnel

La logique dominante de « **mise sous cloche** » de la forêt de production neutralise les circuits économiques légaux sans créer d'alternatives viables, entraînant une **désorganisation du secteur formel** plutôt qu'une protection effective des ressources.



Une forêt de production fictive

- La forêt de production existe juridiquement et dans les documents de planification, mais elle n'existe pas opérationnellement sur le terrain
- Suspension prolongée des permis d'exploitation formelle
→ **paralyse du secteur légal**

•En parallèle :

- Tolérance implicite de l'exploitation illégale
- Flux de bois hors contrôle étatique

👉 **Paradoxe majeur** : L'État interdit ce qu'il ne peut pas contrôler, et tolère ce qu'il ne peut pas réguler.



Une triple rupture identifiée

1. Rupture juridique

- Cadre réglementaire incomplet
- faible application de plan d'aménagement
- fragmentation des dispositifs (Koloala)
- absence de suivi réel

2. Rupture institutionnelle

l'État n'a pas perdu le contrôle, il ne l'a jamais réellement exercé

- Insuffisance des moyens humains et financiers

3. Rupture économique

- Demande en bois constante (énergie, construction)
→ **marché capté par l'informel**



Une fabrique institutionnelle de l'illégalité

L'illicite est devenue une règle pour faire l'exploitation

- Absence de plans d'aménagement appliqués
- Non-respect des capacités de régénération

Effets

Surexploitation localisée des essences précieuses

- **Dégradation diffuse** des paysages forestiers
- **Captation de la rente** par réseaux informels



👉 Le problème n'est pas l'exploitation en soi mais
l'absence d'exploitation légale organisée

Conclusion

👉 Invisibilité politique de la forêt de production: (1) centrale pour les populations rurales (2) marginale dans les politiques publiques

👉 la forêt de production est tolérée dans l'illégalité car elle soutient l'économie rurale



Reconstruction d'une forêt de production réelle

Proposition implicite de l'ouvrage :

1. Réhabiliter la forêt de production

- Opérationnaliser les **Sites KoloAla**
- Définir des zones exploitables réelles

2. Lever le blocage des permis

- Réintroduire une **exploitation légale encadrée**
- Mettre en place des mécanismes de contrôle réalistes

3. Reconnecter gouvernance et économie

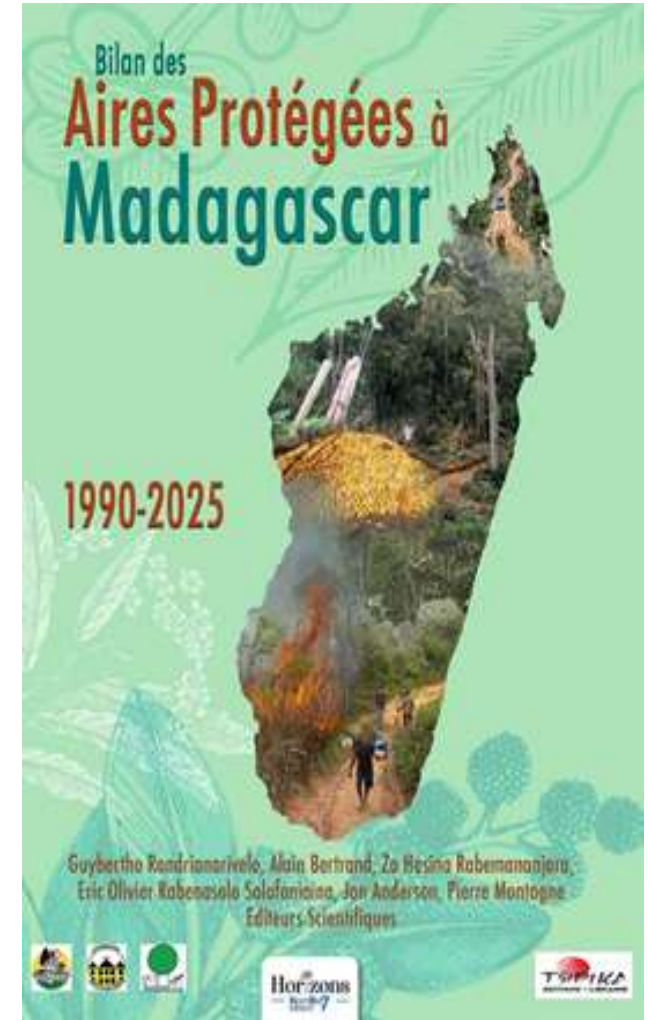
- Intégrer les communautés (COBA)
- Créer des incitations économiques légales



Ouvrage 2: Bilan des aires protégées 1990-2025

Evolution des superficies des AP (1927-2026)

- **Jalons historiques**
 - **1927** : création des premières Réserves Naturelles Intégrales (période coloniale)
 - **1960**: ≈ 100 000 ha Réseau colonial limité
 - **1990**: ≈ 1 000 000 ha Réseau national structuré
- **Couvertures nationales**
 - **2000** (avant Vision Durban): ≈ 1,7 millions ha
 - **2003** (Engagement Durban): TRIPLER passer de 1,7 million ha □ 6 millions ha
 - **2010**: ≈ 6 millions ha (≈10% du territoire), objectif Vision Durban atteint
 - **2016**: couverture totale ≈ 7,1 Millions ha
 - **2025**: ≈ 7,6 millions ha (terrestre + marin)
 - **2026** : = 10,4 millions ha (+1,8 millions ha en février 2026)



SAPM : une construction exogène

1. Ancrage international et dépendance structurelle

- Influence déterminante des bailleurs (Banque mondiale, ONG internationales) dans la définition des priorités
- Logique de “hotspot” de biodiversité → justification scientifique mais aussi instrument politique

2. Institutionnalisation nationale progressive

- Phase 1 (1990–2003) : consolidation du réseau classique (ANGAP → MNP)
- Phase 2 (2003–2010) : expansion rapide suite à la **Vision Durban (triplement des surfaces protégées)**
- Phase 3 (2010–2025) : diversification des catégories (aires protégées communautaires, privées, nouvelles gouvernances)

3. Paradigme dominant : conservation sous cloche

- Territorialisation stricte → exclusion relative des usages locaux
- Construction d’un modèle de conservation fondé sur :
 - protection stricte
 - financement externe
 - gouvernance centralisée / para-étatique

4. Contradiction fondatrice

- Décalage entre :
 - **logique écologique globale (biodiversité)**
 - **et réalités socio-économiques locales (subsistance, foncier, agriculture)**

SAPM : une réussite sous contrainte

Une expansion territoriale sans effectivité réelle

- Extension AP hors périmètre
- Le réseau d'aires protégées s'est étendu rapidement mais cette expansion cache un problème majeur

un écart entre existence juridique et réalité opérationnelle.

- . surveillance limitée,
- . contrôle territorial insuffisant,
- . dépendance aux projets.

Un double régime paradoxal

Le système fonctionne selon une logique asymétrique :

- . **Restrictions fortes pour les communautés locales**
- . **Tolérance implicite pour les exploitations illégales à grande échelle**



La contradiction : exclusion de la communauté locale VS exploitation illégale tolérée

Restriction forte des usages locaux

Populations locales : criminalisation des pratiques de subsistance

- Acteurs puissants :
 - exploitation forestière illicite
 - trafic de bois précieux (ex. palissandre)

L'AP devient :

- un espace de **contrôle social local**
- mais pas un espace de **régulation économique réelle**



Le système des AP fonctionne comme une économie de rente environnementale

- Flux financiers internationaux :
 - projets, fonds carbone, biodiversité
- Intermédiation par ONG internationales
- Faible captation nationale
- Déconnexion entre :
 - **coûts locaux (restrictions, pauvreté)**
 - **bénéfices globalisés (financiers, réputationnels)**

Effet pervers majeur

Incitation à **maximiser les surfaces protégées**

- plutôt que **maximiser l'efficacité écologique réelle**
- Risque de transformation des AP en :
 - **actifs financiers environnementaux**
 - plutôt que **biens écologiques fonctionnels**



Conclusion des deux ouvrages

Le modèle malgache révèle **une illusion de réussite écologique partielle**, mais masque un **déséquilibre systémique profond** :

Survalorisation de la conservation stricte, au détriment de la forêt de production et des systèmes agroforestiers

- La forêt est pensée comme **objet à protéger**, non comme **ressource à gérer durablement**
- Absence d'un véritable **aménagement forestier productif** (plans d'exploitation, filières bois légales, valorisation locale)
- Déconnexion entre :
 - espaces protégés (fortement régulés)
 - espaces non protégés (souvent en accès libre ou faiblement contrôlés)

Protection sans inclusion : une gouvernance socialement fragile

Le modèle dominant reste fondé sur une **logique descendante**, où les communautés locales sont intégrées tardivement ou marginalement.

Faible reconnaissance des droits d'usage traditionnels

Dispositifs participatifs souvent formels (consultation ≠ co-décision)

Transferts de gestion (GELOSE, GCF) insuffisamment sécurisés et financés

Financement sans autonomie : une dépendance systémique

Le système repose sur des flux financiers exogènes, instables et conditionnés.

Dépendance aux bailleurs internationaux et ONG

Montée en puissance des mécanismes carbone (REDD+, crédits carbone)

La compréhension de la gouvernance forestière à Madagascar suppose de dépasser l'opposition entre conservation et exploitation. Elle invite à repenser les fondements mêmes des politiques forestières, en réintroduisant la forêt de production comme un pilier à part entière, articulé aux objectifs de conservation, dans une perspective de gestion intégrée, territorialisée et durable

Guybertho RANDRIANARI VELO	Alain BERTRAND	Zo RABEMANAN JARA	Eric Rabenasolo SOLOFO NIAINA,	Jon ANDERSON	Pierre MONTAGNE
					
Professeur Mention Géographie, Université d'Antananarivo Laboratoire Environnement- Décentralisation et Aménagement du Territoire guybertho4@gmail.com	Alain BERTRAND Forestier, socio - économiste Chercheur Cirad retraité & consultant retraité. Intervient à Madagascar dès 1971. Il a appuyé la mise en place de plusieurs projets de développement œuvrant dans la gestion durable des ressources forestières. Il fut un des initiateurs de la loi 96-025 ou Gestion Locale Sécurisée des Ressources Naturelles Renouvelables. edenia.consult@gmail.com	Professeur Enseignant Chercheur Mention Foresterie et Environnement - Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques rabemazohasina@gmail.com	Docteur – Igenieur , Ex - Directeur Général des forêts eric.rabe2211@gmail.com	Consultant en développement rural retraité, anderson1591@gmail.com;	Agroéconomiste Chercheur Cirad retraité. Il a été présent depuis 2000 à Madagascar dans le cadre de plusieurs opérations de recherche dont plusieurs projets tels que : GESFORCOM (Gestion forestière communale et communautaire), COGESFOR (Projet de conservation et de gestion des ressources forestières) pmontagne55@gmail.com

Merci de votre attention

Ouvrage 3 (2026) : Vers la gestion durable décentralisée des forêts :
adéquation des outils de
planification territoriale avec
l'aménagement forestier à
Madagascar

